

⁽¹⁾ Une compétence concerne l'intégralité du patrimoine ou des projets de la collectivité sur son territoire. Pour transférer une compétence, l'adhérent prend une délibération.

CONTEXTE

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est le maître d'ouvrage du déploiement des infrastructures publiques de charge pour les véhicules électriques sur son territoire. Il construit et exploite ce nouveau service public à la demande des communes. Le choix des implantations tient compte du « Schéma de cohérence régional de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques », réalisé en 2014 par la Région Bourgogne et des projets privés.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE TRAVAUX

- Achat et installation des bornes
- Extension du réseau électrique
- Entretien et maintenance (y compris supervision, gestion des paiements, etc ...)
- Sinistres
- Fourniture d'électricité

ACHAT GROUPÉ

Pour la mise en œuvre de ce réseau, le SICECO a constitué, avec les 3 autres syndicats d'énergies bourguignons, un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, la maintenance et l'exploitation des bornes.

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, acteur du développement des infrastructures de charge pour véhicules électriques en Côte-d'Or avec le soutien financier de :



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)





MES CONTACTS

Bruno Kablitz - bkablitz@siceco.fr - 03 80 50 99 25 Laurent Prieur - lprieur@siceco.fr - 03 80 50 08 87



Pour les travaux de mobilité électrique, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, alloue des subventions. Je les retrouve sur

www.siceco.fr ﴿ ﴿ ﴾



⁽²⁾ Un service est spécifique à une partie du patrimoine seulement ou à un projet particulier sur son territoire. Pour adhérer au service, la commune/EPCI prend une délibération. Une convention spécifique est ensuite établie afin de définir le périmètre de la mission, son contenu technique, le plan de financement et la durée.